

Chantons pour les droits de l'enfant !



unissons-nous
pour les enfants

unicef 



Sensibiliser les enfants et les jeunes aux droits de l'enfant

Le **20 novembre 2009**, la Convention internationale des droits de l'enfant fêtera ses **20 ans**.

La Convention internationale des droits de l'enfant est un **texte fondateur** que l'Unicef s'est donné pour mission de défendre et à partir duquel il définit ses missions en France et à l'étranger.

Dans le cadre du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'Unicef France a souhaité créer des événements symboliques forts pour **sensibiliser de façon festive les enfants et les jeunes aux droits et conditions de vie des enfants dans le monde**.

L'Unicef souhaite attirer votre attention sur l'un d'entre eux, particulièrement **fédérateur et pédagogique** : « **Chantons pour les droits de l'enfant** ».

unissons-nous
pour les enfants





Le 20 novembre 2009, fêtons les droits de l'enfant dans votre classe !

L'événement « **Chantons pour les droits de l'enfant** » vise à fédérer **tous les élèves de 6 à 18 ans** (écoliers, collégiens, lycéens) pour qu'ils **chantent en classe, le 20 novembre**, une chanson sur les droits de l'enfant, composée spécialement pour l'Unicef et cette opération par l'artiste **Oxmo Puccino**.

Plusieurs fois récompensé, Oxmo Puccino est un **artiste incontournable de la scène rap français**. Ses chansons mêlent les genres (rap, slam, jazz...) et ses textes sont réalistes et poétiques.

Parce qu'il est engagé auprès des jeunes et sensible à **la cause des droits de l'enfant**, l'Unicef l'a sollicité pour sensibiliser les principaux concernés par ces questions **en créant une chanson**.

Pour nourrir sa réflexion et sa chanson « **Naître adulte** », l'artiste est notamment allé à la rencontre des élèves (collégiens) pour échanger avec eux sur le thème des droits de l'enfant.

unissons-nous
pour les enfants





Pour une appropriation de la chanson par tous

L'objectif est de faire connaître cette chanson avant le 20 novembre pour que le 20 novembre, elle soit reprise le plus largement possible **dans les classes**.

Parallèlement, une **campagne d'information dans les médias** vise le grand public.

Le texte de la chanson et la musique sont **téléchargeables librement** sur les sites de l'Unicef France et de l'artiste pour **vous permettre de vous approprier la chanson avant l'événement et la chanter le 20 novembre**.

**Alors, rendez-vous le 20 novembre pour chanter avec vos élèves
les droits de l'enfant !**

unissons-nous
pour les enfants





Un événement fédérateur et pédagogique

La musique, et particulièrement celle d'Oxmo Puccino, est très appréciée des jeunes. Elle les invite ici à **s'exprimer sur le thème des droits de l'enfant**.

L'événement permet de faire connaître la **CIDE** auprès des principaux concernés – les enfants et les jeunes - et de créer une **solidarité de tous** autour des droits de l'enfant.

En invitant les élèves à **s'écouter mutuellement**, l'événement favorise **les échanges d'idées** sur le thème des droits de l'enfant.

La richesse du texte de la chanson permet d'en faire un véritable **support d'apprentissage** qui incite les élèves à s'intéresser à la langue française et aux droits de l'enfant.

Afin d'aider les enseignants dans leurs activités pédagogiques autour des droits de l'enfant, de la solidarité internationale et de la citoyenneté, l'Unicef s'appuie sur un **accord-cadre signé en 2006 avec le ministère de l'Éducation nationale**.

unissons-nous
pour les enfants





Des ressources pour exploiter l'événement en classe

Un ensemble de **ressources** est mis à la disposition des enseignants pour permettre une **exploitation pédagogique de l'événement « Chantons pour les droits de l'enfant »** :

- un dossier pédagogique
- le texte de la chanson
- le texte de la chanson enrichi d'explications
- la chanson (fichier mp3)
- des vidéos
- des articles et des interviews

Toutes ces ressources sont **téléchargeables librement** sur le site de l'Unicef France (www.unicef.fr)



Pistes d'exploitation pédagogique de l'événement

1/ Expliquer l'événement « Chantons pour les droits de l'enfant » en présentant l'anniversaire de la CIDE et en rappelant les grands principes des droits de l'enfant.

Tous niveaux

Documents supports :

Les grands principes des droits de l'enfant (p. 8).

Questionnaire sur la CIDE et les droits de l'enfant (p. 9)

La chanson et le texte de la chanson

2/ Réaliser un travail préalable sur le texte pour vous approprier la chanson.

Primaire (cycle 3)
Collège

Documents supports :

Travail sur les champs lexicaux (p. 11)

Travail sur le sens propre et le sens figuré (p. 12-13)

Travail de compréhension, reformulation et écriture (p. 14-15)

La chanson, le texte de la chanson et le texte de la chanson enrichi d'explications

3/ Prolongations possibles :

Tous niveaux

- Ateliers d'écriture de poésies et chansons sur le thème des droits de l'enfant
- Travail en classe sur les droits de l'enfant sur plusieurs séances
- Les bénévoles des **comités départementaux de l'Unicef** sont à votre disposition pour appuyer votre travail et intervenir dans votre classe. Pour connaître leurs coordonnées : www.unicef.fr

unissons-nous
pour les enfants

unicef 



1/ Expliquer l'événement « Chantons pour les droits de l'enfant » : Les grands principes des droits de l'enfant

- J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- J'ai le droit d'aller à l'école.
- J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- J'ai le droit de jouer, danser, chanter.
- J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.
- J'ai le droit d'être écouté des adultes et de leur dire « non ».

Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants.

Les enfants sont des personnes qui ont jusqu'à 18 ans.

La Convention internationale des droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 États).

Seuls les États-Unis d'Amérique et la Somalie ne l'ont pas adoptée.

Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.

En la ratifiant, les États s'engagent à respecter un code d'obligations envers leurs enfants.

Elle comporte 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

Unicef France

**unissons-nous
pour les enfants**

unicef



1/ Expliquer l'événement « Chantons pour les droits de l'enfant » : Questionnaire sur la CIDE

- 1/ Qu'est-ce que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ?
- 2/ Que célèbre-t-on le 20 novembre 2009 ?
- 3/ Que reconnaît la CIDE ?
- 4/ Qui est concerné par la CIDE : tous les pays du monde l'ont-ils adoptée ?
- 5/ Peux-tu citer quelques droits de l'enfant ?
- 6/ Les enfants ont-ils les mêmes droits partout dans le monde ?
- 7/ Dans la CIDE, un enfant, c'est une personne qui a entre quel âge et quel âge ?
- 8/ Combien d'articles comporte la CIDE ?
- 9/ Peux-tu citer 5 droits de l'enfant ?
- 10/ Si tu devais ajouter de nouveaux droits de l'enfant, quels seraient-ils ?



2/ Travail préalable sur le texte de la chanson en 3 étapes :

- un travail sur **les champs lexicaux**
- un travail sur **le sens propre et le sens figuré**
- un travail de **compréhension, reformulation et écriture**



2/ Travail préalable sur le texte de la chanson : Les champs lexicaux

Rappel :

Un champ lexical est un ensemble de mots et expressions qui se rapportent à un même thème.

Demander aux élèves de repérer :

- le champ lexical de la naissance, de l'identité et de la famille
- le champ lexical de l'enfance et de l'éducation
- le champ lexical de la guerre
- les termes qui évoquent la souffrance et le mal être de l'enfant
- les termes d'espoir et ceux qui incitent à agir

À l'oral :

Demander aux élèves de faire le lien entre ces champs lexicaux et les droits de l'enfant auxquels ils se rapportent (**à partir du texte de la chanson enrichi d'explications**).

Conclure avec les élèves que 5 droits de la CIDE sont abordés dans la chanson, mais que la CIDE en comporte bien d'autres encore.



2/ Travail préalable sur le texte de la chanson : Le sens propre et le sens figuré

Rappel :

Le sens propre est le sens premier d'un mot.

Le sens figuré est le sens imagé et non concret d'un mot, qui relève de l'idée ou du sentiment. Exemple : *fendre le cœur*, *fendre* a un sens figuré.

1/ Cite des mots ou expressions qui ont dans ce texte un sens figuré.

2/ Explique le sens figuré de 2 ou 3 mots que tu as cités.



2/ Travail préalable sur le texte de la chanson : Le sens propre et le sens figuré

3/ Essaie de relier le sens figuré de ces mots à des droits de l'enfant.

À l'oral :

Faire constater aux élèves que le chanteur est parti d'éléments concrets de la réalité pour parler des droits de l'enfant et qu'il a ensuite mis ses idées en forme en utilisant des images (des métaphores) pour faire de cette chanson une poésie. Parler avec eux des événements de l'actualité (en France et dans le monde) qui concernent les enfants et essayer de leur faire identifier les droits de l'enfant qui n'ont pas été respectés au cours de ces événements.



2/ Travail préalable sur le texte de la chanson : Compréhension, reformulation et écriture

1/ Trouve des mots-clés qui résument les idées principales du refrain et de chaque couplet de la chanson.

Couplet n°1

Couplet n°2

Couplet n°3

Refrain



**Alors, rendez-vous le 20 novembre
pour chanter avec vos élèves
les droits de l'enfant !**

unissons-nous
pour les enfants

